



B-Valgrid SA
Siège de la société :
CH-1920 Martigny

Gestion et exploitation :
c/o FMV SA
Case postale 506
CH-1951 Sion
Tél.: +41 27 327 45 00

RAPPORT
DE GESTION
2018

SOMMAIRE

B-VALGRID EN BREF

Carte du réseau	2
Chiffres 2018	3

BUTS ET ORGANISATION

Buts	4
Organes	5

B-VALGRID EN 2018

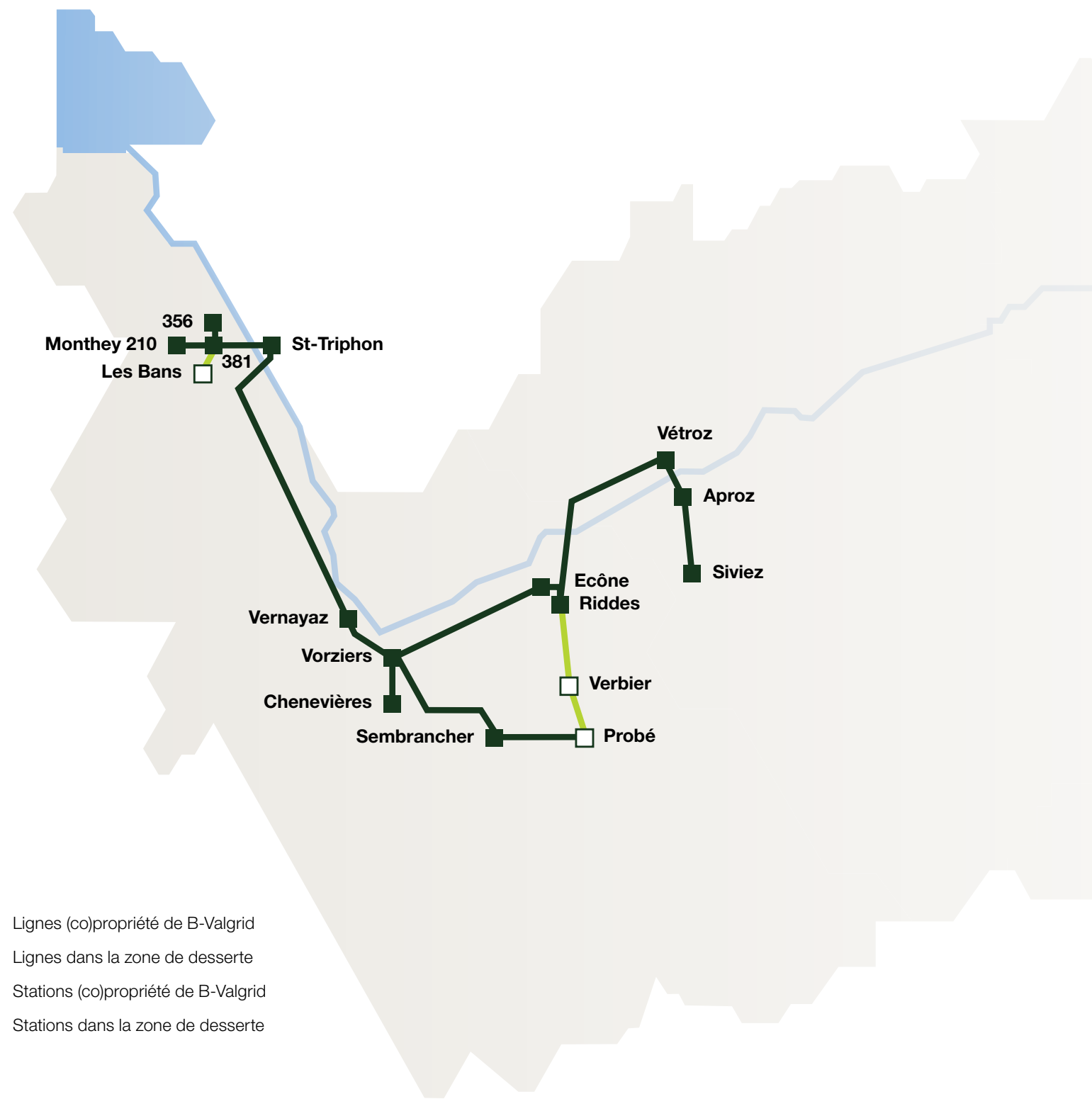
Rapport du Conseil d'administration	
Contexte	6
Notre année 2018	7
Nos projets	7
Perspectives	8

COMPTES 2018

Compte de résultat	11
Bilan	12
Tableau de trésorerie	14
Annexe aux comptes annuels	15
Utilisation du bénéfice	18
Rapport de l'organe de révision	19

B-VALGRID EN BREF

CARTE DU RÉSEAU ET CHIFFRES 2018



- Fondée en **2006**
- Capital-actions de CHF **12** millions
- 127** km de lignes et câbles dans la zone de desserte
- 16** Stations et sous-stations dans la zone de desserte
- Energie brute consommée dans la zone de desserte **784** GWh
- 15.5** millions CHF de produits du transit d'énergie
- Valeur nette des installations **36.5** MCHF

- Lignes (co)propriété de B-Valgrid
- Lignes dans la zone de desserte
- Stations (co)propriété de B-Valgrid
- Stations dans la zone de desserte

B-VALGRID, BUTS ET ORGANISATION

BUTS DE
LA SOCIÉTÉ

La société B-Valgrid SA a été fondée en 2006 dans l'optique d'unifier à terme l'exploitation du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Cet objectif a été initié en 2005, par la création de la société Valgrid SA, propriétaire et gestionnaire du réseau 65 kV du Haut-Valais.

De siège social à Martigny, B-Valgrid poursuit les buts suivants :

- l'exploitation d'un réseau électrique Haute Tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez;

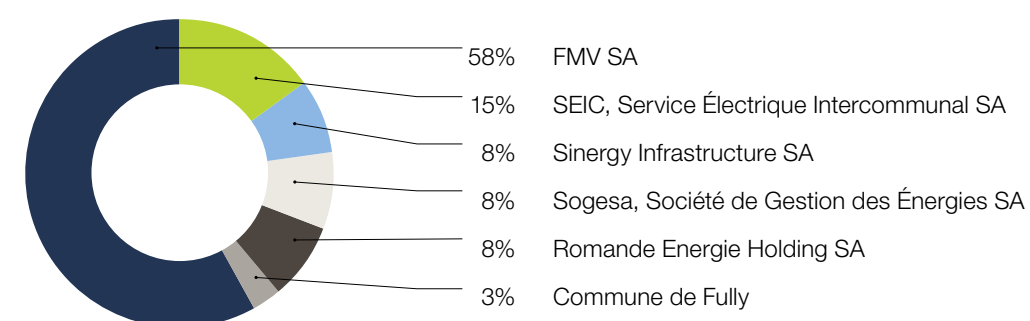
- le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation de ce réseau.

Les actifs de B-Valgrid comprennent des transformateurs 220/65 kV et 125/65 kV, des lignes 65 kV, des transformateurs 65/16 kV ainsi que des installations afférentes.

ORGANES

Assemblée générale des actionnaires

L'actionariat de B-Valgrid a la composition suivante au 31 décembre 2018 :



Le capital-actions s'élève à CHF 12 000 000, libéré à hauteur de CHF 11 520 000.

Le Conseil d'administration a la composition suivante au 31.12.2018

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance du mandat *
Paul Michellod	Président, représentant FMV SA	2006	2020
Philippe Délèze	Vice-Président, représentant SEIC SA	2006	2020
Patrick Pralong	Administrateur, représentant Sinergy Infrastructure SA	2006	2020
Patrick Bertschy	Administrateur, représentant Romande Energie Holding SA	2016	2020
Michaël Imhof	Administrateur, représentant FMV SA	2016	2020
Joël Di Natale	Administrateur, représentant Sogesa SA	2016	2020
Olivier Salamin	Administrateur, représentant FMV SA	2016	2020
Jérôme Bonvin	Administrateur, représentant FMV SA	2017	2020

* Échéance lors de l'Assemblée générale statuant sur l'exercice cité.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans.

M. Didier Fournier est secrétaire hors-conseil.

Organe de révision

Les fiduciaires Dini & Chappot SA et Nofival SA à Martigny assument le mandat d'organe de révision de B-Valgrid SA.

La durée de leur mandat est d'un an.

Gestion et exploitation

B-Valgrid SA ne dispose pas de personnel propre. Elle a confié à FMV les mandats de gestion administrative et technique, ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien de ses installations. La direction opérationnelle est assurée par M. Patrick Maret, membre de la Direction de FMV.

B-VALGRID EN 2018

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE

Au niveau fédéral

La branche de l'électricité est en constante évolution depuis quelques années. Au niveau fédéral, les événements suivants ont marqué l'année 2018 :

– La Suisse dispose d'un approvisionnement énergétique sécurisé et bon marché. Cependant, les développements économiques et technologiques ainsi que les décisions politiques en Suisse et à l'étranger conduisent à des changements fondamentaux sur les marchés de l'énergie.

– En décembre 2017, le Parlement a adopté la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques. Cette loi s'inscrit dans la Stratégie Réseaux électriques définie par la Confédération et qui vise un développement des réseaux moderne et adapté aux besoins. Cette démarche constitue un complément indispensable à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 acceptée par le Peuple suisse en mai 2017. Cette loi implique la révision partielle de la loi sur les installations électriques et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Différentes ordonnances découlant de ces lois doivent donc être adaptées. En juin 2018, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision des ordonnances concernées. Ces nouvelles bases légales prévoient des adaptations de quelques ordonnances. Les changements principaux portent sur les points suivants :

- L'Ordonnance sur les lignes électriques fixe le principe de l'enfouissement des réseaux électriques de niveau 3 à 7, ceci dans les limites d'un facteur de surcoût déterminé par le Conseil fédéral actuellement proposé à 1.75. Ce facteur 1.75 a suscité de nombreuses réactions au sein de la branche.

- L'Ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques précise et restructure la procédure de plan sectoriel. Les modifications techniques mineures, dans la mesure où elles n'ont aucune conséquence particulière sur l'environnement, pourront être réalisées sans procédure d'approbation des plans.

- L'Ordonnance sur la géoinformation prévoit la réalisation d'une vue géographique d'ensemble du réseau électrique et l'introduction d'instruments visant à améliorer la coordination territoriale.

– En octobre 2018, le projet de révision de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) a été mis en consultation. Ce projet prévoit les éléments principaux suivants :

- l'ouverture complète du marché de l'électricité,
- un approvisionnement de base composé principalement d'énergie indigène et renouvelable,
- la mise en place de réserves de capacités pour assurer la sécurité d'approvisionnement,
- des décomptes trimestriels pour le marquage de l'électricité,
- la libéralisation de la gestion des points de mesure, et
- une plus grande flexibilité dans la fixation des tarifs d'utilisation du réseau en augmentant la part liée à la puissance (principe de causalité).

– Les coûts d'utilisation du réseau sont une composante essentielle du prix de l'électricité. Ils comprennent les coûts d'amortissement du réseau, les coûts d'exploitation et les intérêts calculés. Pour le capital, immobilisé dans les réseaux électriques existants, l'investisseur a droit à un rendement. Celui-ci est fixé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital, le WACC (Weighted Average Cost of Capital). Le Conseil fédéral a défini le WACC à 3,83% pour l'année 2019, inchangé par rapport à l'année précédente.

Au niveau cantonal

Au niveau cantonal, l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité en 2015 représente une étape importante : cette loi demande au Conseil d'État de prendre toutes les mesures nécessaires pour la création d'une société cantonale de distribution du réseau de distribution suprarégional dans le canton du Valais. La loi est une étape essentielle vers l'unification du réseau 65 kV et l'application d'un tarif unique dans tout le canton. En tant que propriétaire et opérateur du réseau de distribution suprarégional dans le Bas-Valais, B-Valgrid continuera à suivre de près les changements et développements futurs.

Compris dans la Stratégie Réseaux 2025 et tenant compte des futurs besoins liés à la Stratégie énergétique 2050, divers projets, dont le développement du réseau à très haute tension (THT) en Valais, sont importants et urgents comme :

– Le projet Chamoson-Chippis est nécessaire pour le transport de l'énergie produite dans les grandes centrales hydroélectriques valaisannes. Swissgrid a dès lors démarré les travaux de construction de la ligne aérienne entre Chamoson et Chippis. La ligne aérienne, d'environ 30 kilomètres de longueur, sera construite via un nouveau tracé, plus éloigné des zones résidentielles. Les lignes de Swissgrid, des CFF et de B-Valgrid (partiellement) sont réunies sur les mêmes pylônes. Ainsi, environ 90 kilomètres de lignes aériennes et 322 mâts pourront être démontés. La ligne aérienne 380 kV Chamoson-Chippis est un élément essentiel de la Stratégie Réseaux 2025 de Swissgrid.

– En Valais, d'autres projets sont prévus pour renforcer et étendre le réseau à très haute tension, à savoir l'augmentation de la tension de la ligne aérienne Bickigen-Chippis de 220 kV à 380 kV et des lignes Chippis-Mörel et Mörel-Ulrichen. La réalisation de ces projets est nécessaire à l'évacuation, vers les centres de consommation, du courant produit par les aménagements hydroélectriques valaisans, dont en particulier le futur aménagement de pompage-turbinage Nant de Drance. Ces réalisations contribueraient grandement à régler les problèmes de congestion sur le réseau THT national.

NOTRE ANNÉE 2018

Faits marquants

Suite à la perte du gain de foisonnement au niveau du réseau 65 kV valaisan depuis le 1er septembre 2017 décidée par Swissgrid, FMV, en charge des gestions administrative et technique de B-Valgrid, a mené en 2018 d'intenses négociations avec les partenaires ESR (Valais central) et Axpo/FMM (Riddes) afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la récupération, dans les meilleurs délais, des gains de foisonnement qui bénéficient à l'ensemble des

consommateurs valaisans. Ce dossier confirme l'importance de regrouper l'exploitation de l'ensemble du réseau suprarégional 65 kV valaisan au sein d'une société cantonale unique.

Exploitation

A l'exception de quelques dérangements techniques mineurs, l'exploitation du réseau de B-Valgrid s'est déroulée sans encombre en 2018. Tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations ont été réalisés.

Afin d'améliorer la sécurité d'approvisionnement en électricité du canton, B-Valgrid a réalisé d'importants investissements comme le renouvellement de la station 65/16 kV des Vorziers à Martigny dont les détails figurent ci-après sous la rubrique «Nos projets».

Commission technique

Les membres de la commission technique, représentant l'ensemble des actionnaires, s'est réunie à deux reprises en 2018 afin de traiter les projets en cours et d'analyser les développements pour la société.

Assemblée générale 2018

L'Assemblée générale ordinaire de B-Valgrid s'est tenue à Martigny le 16 mai 2018. Le Conseil d'administration l'a orientée sur les activités de la société et les actionnaires ont approuvé toutes ses propositions. L'Assemblée générale a par ailleurs décidé de renouveler le mandat de l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour une période statutaire de trois ans.

Tarifs 2019

Les tarifs de B-Valgrid pour 2019 sont en légère hausse (environ +2% en moyenne) par rapport aux tarifs 2018. Si la non-récupération de l'effet de foisonnement est globalement compensée par la réduction des tarifs Swissgrid (niveaux 1 et 2), l'augmentation provient principalement de l'évolution des coûts d'exploitation et d'administration pour les niveaux 3 et 4 et des reports des différences de couverture des exercices précédents. Le WACC quant à lui est resté inchangé à 3.83%.

NOS PROJETS

Renouvellement de la station des Vorziers (Martigny)

Après la construction du bâtiment achevée en 2017, l'année sous revue a été consacrée à l'installation des équipements HT et de la technique secondaire (contrôle-commande et protections). En parallèle, les équipements MT 16 kV des partenaires SEIC et Sinergy ont été installés. Après le renouvellement des raccordements des lignes et des transformateurs aux nouveaux équipements HT, les tests de l'intégralité des nouveaux équipements ont été réalisés. La mise sous tension complète du nouveau poste 65/16 kV des Vorziers a eu lieu le 8 octobre 2018. A noter qu'aucun accident a eu lieu sur ce chantier à proximité des voies CFF et de l'ancien poste 65 kV sous tension. Globalement, ce projet a nécessité un investissement de 7.2 MCHF pour améliorer la sécurité d'approvisionnement pour la ville de Martigny et sa région. Le démontage de l'ancien poste est prévu en 2019.

Monthey: choix des variantes afin d'améliorer la sécurité d'alimentation

Les travaux du groupe de travail spécifique piloté par B-Valgrid et composé de représentants des partenaires concernés par cette thématique ont abouti en 2017, après l'analyse de plusieurs variantes techniques, au choix d'une topologie-cible permettant d'améliorer à moyen terme la sécurité d'approvisionnement de la ville de Monthey et de sa région. Durant l'année 2018, les analyses se sont concentrées sur la recherche d'une topologie de réseau permettant d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, l'indépendance vis-à-vis des installations se situant en zone inondable en cas de débordement de la Vièze. En parallèle, les études relatives à la réhabilitation du poste 65 kV «Bâtiment 210» ont démarré. Les travaux sont planifiés entre 2019 et 2020.

Introductions à Aproz et Riddes

Un terne 65 kV sera installé sur le nouveau tracé de la ligne 380 kV Chamoson-Chippis sur le tronçon entre Riddes et Aproz. Les études concernant les introductions aux postes 65 kV de Riddes et d'Aproz se sont poursuivies durant l'année sous revue. L'objectif est de pouvoir déposer les dossiers y relatifs à l'ESTI durant l'année 2019. A Aproz, des

tubes vides ont été posés pour profiter de synergies dans le cadre de travaux réalisés par la commune de Nendaz.

PERSPECTIVES

Suite à l'entrée en force de l'autorisation de construire de la ligne 380 kV Chamoson-Chippis découlant de l'arrêt du Tribunal fédéral de septembre 2017, Swissgrid a débuté les travaux de construction de la ligne aérienne THT en 2018. B-Valgrid y installera un terne 65 kV sur le tronçon entre Riddes et Aproz, ce qui contribuera à améliorer la sécurité d'alimentation dans cette zone.

B-Valgrid poursuivra ses projets en 2019, en particulier les travaux préparatoires liés au remplacement de deux transformateurs (le 1^{er} à la station de Vernayaz et le 2^e à la station des Chenevières-Martigny) ainsi que le renouvellement du contrôle commande 65 kV à la station de St-Triphon et la construction, en collaboration avec Swissgrid, d'un nouveau champ de ligne 220 kV destiné à accueillir, en 2020, un nouveau transformateur 220/65 kV. Concernant l'amélioration de la sécurité d'alimentation dans la région de Monthey, les mesures liées à la topologie temporaire seront progressivement mises en œuvre et les phases préparatoires liées aux différents éléments dont la réhabilitation du poste 65 kV «Bâtiment 210» se poursuivront.

Enfin, B-Valgrid continuera à s'engager pour le développement d'un réseau suprarégional unifié, sûr et performant, à un prix compétitif et stable. Elle mettra son expérience et ses compétences au service des autorités cantonales de façon coordonnée avec sa société-sœur Valgrid, de manière à atteindre l'objectif d'une exploitation commune du réseau suprarégional, tout en préservant les intérêts de ses clients et de ses actionnaires. Les mesures organisationnelles et techniques à mettre en place pour récupérer le gain de foisonnement feront partie des dossiers prioritaires.



PARTIE FINANCIÈRE

COMPTES 2018

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Notes	2018	2017
Produits du transit d'énergie		15 479 519	15 423 940
Différence de couverture	2	-746 388	473 687
Services-système et énergie renouvelable		2 218 983	1 701 043
Travaux pour tiers		980 303	361 605
Autres produits		710 062	826 043
Produits d'exploitation		18 642 479	18 786 318
Coûts des niveaux N1 à N4		-8 148 679	-8 152 711
Location de réseaux		-1 249 093	-1 396 080
Entretien et exploitation du réseau		-2 730 729	-2 751 830
Achats liés aux travaux pour tiers		-980 303	-361 605
Services-système et énergie renouvelable		-2 218 983	-1 701 043
Frais d'administration		-361 234	-302 264
Frais divers		-1 251	-287
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-135 300	-132 000
Charges d'exploitation		-15 825 572	-14 797 820
Résultat d'exploitation		2 816 907	3 988 498
Amortissements		-2 187 129	-2 276 331
Résultat avant intérêts et impôts		629 778	1 712 167
Produits financiers		860	528
Charges financières		-690 827	-676 388
Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes	3	1 176 803	-
Charges exceptionnelles, uniques ou hors périodes	3	-	-6 810
Résultat avant impôts		1 116 614	1 029 497
Impôts sur le bénéfice		-227 600	-208 900
Résultat annuel		889 014	820 597

COMPTES 2018

BILAN

ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Actif circulant			
Trésorerie		2 773 748	1 083 218
Créances sur ventes et prestations			
envers les actionnaires et les proches	3 843 952		4 168 936
envers les tiers	687 910	4 531 862	956 163
Actifs de régularisation			
envers les actionnaires et les proches	–		45 763
envers les tiers	2 133 258	2 133 258	2 858 590
Total de l'actif circulant		9 438 868	9 112 670
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Immeubles et installations		56 399 700	50 867 960
Travaux en cours		807 157	3 731 702
– Fonds d'amortissements		-20 665 997	-19 825 722
		36 540 860	34 773 940
Immobilisations incorporelles			
Droits de transit / location fibre-optique		1 220 900	1 220 900
– Fonds d'amortissements		-825 110	-793 397
		395 790	427 503
Capital non libéré			
Capital-actions non libéré	4	480 000	480 000
Total de l'actif immobilisé		37 416 650	35 681 443
ACTIF		46 855 518	44 794 113

COMPTES 2018

BILAN

PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations			
envers les actionnaires et les proches		1 512 642	2 583 690
envers les tiers		913 306	782 429
		2 425 948	3 366 119
Dettes à court terme portant intérêt 5			
envers les actionnaires et les proches		3 000 000	–
envers les tiers		4 000 000	–
		7 000 000	–
Passifs de régularisation			
envers les actionnaires et les proches		–	24 903
envers les tiers		1 298 987	1 585 522
		1 298 987	1 610 425
Total des capitaux étrangers à court terme		10 724 935	4 976 544
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt 6			
envers les tiers		21 500 000	25 500 000
		21 500 000	25 500 000
Provision pour stabilité du timbre			
		235 000	235 000
Total des capitaux étrangers à long terme		21 735 000	25 735 000
Capitaux propres			
Capital-actions	4	12 000 000	12 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		327 900	286 800
Réserve facultative issue du bénéfice		1 178 669	975 172
Bénéfice de l'exercice		889 014	820 597
		14 395 583	14 082 569
Total des capitaux propres		14 395 583	14 082 569
PASSIF		46 855 518	44 794 113

COMPTES 2018

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2018	2017
Résultat annuel	889 014	820 597
Amortissements	2 187 129	2 276 331
Dissolution / constitution de provisions	-	6 810
Cash-Flow	3 076 143	3 103 738
Variation des créances	593 237	-1 067 651
Variation des actifs de régularisation	771 095	-481 630
Variation des dettes	-940 171	-511 156
Variation des passifs de régularisation	-311 438	522 036
Variation du fonds de roulement	112 723	-1 538 401
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 188 866	1 565 337
Investissements	-6 846 880	-953 541
Désinvestissements	-	35 000
Travaux en cours	2 924 544	-2 607 324
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-3 922 336	-3 525 865
Paiement du dividende	-576 000	-576 000
Augmentation des emprunts	3 000 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 424 000	-576 000
Total des flux de trésorerie	1 690 530	-2 536 528
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	1 083 218	3 619 746
Au 31.12	2 773 748	1 083 218
Variation de la trésorerie	1 690 530	-2 536 528

COMPTES 2018

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) prévoit à son article 11 que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité, «l'unbundling». L'activité principale de B-Valgrid SA est la distribution suprarégionale d'électricité. Les travaux effectués pour des tiers sont une activité annexe et marginale: les coûts et recettes y relatifs sont visibles distinctement dans les comptes. Les exigences légales en matière de transparence dans la publication des comptes sont ainsi respectées.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes:

Lignes aériennes	60 ans
Bâtiments et génie civil	50 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transit	30-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Location fibre-optique	20 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans

1. Principes d'évaluation

Les comptes annuels de B-Valgrid SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2018 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions. Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

COMPTES 2018

2. Différence de couverture

Le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture des années précédentes dans le calcul du timbre. La différence de 2018 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre d'acheminement des années 2020 et suivantes.

Le report de coûts pour 2018 se calcule ainsi :

EN CHF	
Excédent de recettes N3-N4	-38 887
Différence sur les coûts et recettes imputables	-286 208
Adaptation WACC, base 31.12.2018 vs 31.12.2016	113 921
Différence de couverture des années antérieures	-644 441
Intérêts sur le solde de la différence de couverture des années antérieures	109 227
Différence de couverture (report sur timbres 2020 et ss)	-746 388

3. Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors périodes

Sur l'exercice 2018, les produits exceptionnels enregistrent les recettes découlant du remboursement de l'énergie réactive pour la période 2011-2017 (correctif de Swissgrid) et d'un correctif de comptage concernant le client Sinergy pour la période 2013-2017. En 2017 la position charges exceptionnelles contenait un complément sur les impôts antérieurs.

4. Actionnaires

EN CHF	Capital-actions		Type	Capital libéré	Solde à libérer
FMV SA	6 360 000	53%	A	6 360 000	-
FMV SA	600 000	5%	B	120 000	480 000
SEIC SA	1 800 000	15%	A	1 800 000	-
Sinergy Infrastructure SA	960 000	8%	A	960 000	-
SOGESA	960 000	8%	A	960 000	-
Romande Energie Holding SA	960 000	8%	A	960 000	-
Commune de Fully	360 000	3%	A	360 000	-
	12 000 000			11 520 000	480 000

COMPTES 2018

5. Dettes à court terme portant intérêt

EN CHF		31.12.2018	31.12.2017	
FMV SA	01.07.2018 – 07.01.2019	0,50%	3 000 000	-
Crédit Suisse	05.01.2009 – 07.01.2019	3,70%	4 000 000	-
			7 000 000	-

6. Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF		31.12.2018	31.12.2017	
Crédit Suisse	05.01.2009 – 07.01.2019	3,70%	-	4 000 000
Banque Cantonale du Valais	05.01.2009 – 05.01.2021	3,75%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	05.01.2009 – 05.01.2024	3,85%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	04.01.2010 – 04.01.2022	3,17%	3 000 000	3 000 000
Raiffeisen (*)	13.01.2014 – 06.01.2029	variable	3 000 000	3 000 000
Postfinance	04.01.2016 – 04.01.2023	0,65%	3 000 000	3 000 000
Postfinance	20.07.2016 – 20.07.2023	0,60%	2 500 000	2 500 000
			21 500 000	25 500 000

En relation avec les dettes ci-dessus, la société ne peut pas mettre en garantie ses actifs sans l'accord des bailleurs de fonds.

(*) Cette position concerne un crédit long terme, mais les tirages s'effectuent sur du court terme.

7. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société n'a pas d'employés.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UTILISATION
DU BÉNÉFICE

EN CHF	2018
Bénéfice reporté	1 178 669
Bénéfice de l'exercice	889 014
Bénéfice à répartir	2 067 683
5% Attribution à la réserve générale	44 500
5% Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 11 520 000	576 000
Report sur la nouvelle année	1 447 183
Total bénéfice réparti	2 067 683


**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE B-VALGRID SA à Martigny**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de **B-VALGRID SA** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.


Martigny, le 28 mars 2019


Fiduciaire DINI & CHAPPOT SA


Philippe Dini
Expert réviseur agréé


Daniel Murisier
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA


Julien Monod
Expert réviseur agréé


Dimitri Vernay
Expert réviseur agréé

IMPRESSUM

Rapport de gestion B-Valgrid 2018

Mars 2019

Responsable de la publication

Didier Fournier

Textes, graphisme et mise en page

FMV SA

Crédits photos

Sébastien Moret p. 9 - 10

Impression

Ronquoz Graphix, Sion

Photo de couverture : Sébastien Moret

